

EN PRATIQUE...

⇒ **L'EPP** est **obligatoire** pour toutes les femmes enceintes (primipares et multipares) dès le premier trimestre de la grossesse.

Il doit être réalisé en dehors d'une consultation médicale.

C'est un temps d'écoute, d'échange et d'information individualisée.

Il ne s'agit pas d'un entretien psychologique.

Il peut être réalisé en individuel ou en couple.

Une fiche de synthèse sera rédigée avec la patiente qui pourra la transmettre aux professionnels de son choix.

Confidentialité :

seules les informations jugées importantes par la patiente seront transmises

L'entretien peut être réalisé auprès d'une sage-femme ou d'un médecin

Durée moyenne : 45 – 60 minutes

Cotation : 2,5 C pour les médecins
SF 15 pour les sages-femmes

OÙ PEUT-ON EFFECTUER UN EPP DANS LE RÉSEAU ?

⇒ **Auprès de professionnels de santé libéraux**
(sages-femmes et médecins)

⇒ **Dans certaines maternités**

⇒ **Auprès des sages-femmes PMI**

L'annuaire de ces professionnels est disponible sur le site internet du réseau : www.mypa.fr



Réseau
Maternité en Yvelines et Périnatalité Active

N'hésitez pas à nous contacter !

CHI Poissy St Germain en Laye
20 rue Armagis
78100 ST GERMAIN EN LAYE
contact@mypa.fr - www.mypa.fr

L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE



OBLIGATOIRE



*L'Entretien Prénatal Précoce :
Un temps d'écoute
personnalisé proposé aux
femmes enceintes*

Brochure destinée aux professionnels

CONTEXTE

⇒ Le rapport DHOS de janvier 2004 propose la mise en place d'un entretien systématique vers le 4^{ème} mois de grossesse afin de :

- Permettre l'expression des attentes, questions et craintes des parents et susciter leur confiance
- Repérer les points d'appui, l'entourage personnel
- Repérer les facteurs de vulnérabilité
- Respecter et activer le réseau de proximité
- Favoriser la collaboration avec d'autres acteurs (après avoir consolidé les premiers liens)

⇒ L'Entretien Prénatal Précoce s'inscrit parmi les mesures du Plan de périnatalité 2005 – 2007 qui visent à assurer « plus d'humanité » dans le déroulement de la grossesse

⇒ Enfin la mise en place et la formation des professionnels (sages-femmes et médecins) à la réalisation d'un Entretien Prénatal Précoce fait partie des missions d'un réseau de santé en périnatalité décrites dans le cahier des charges des réseaux de santé en périnatalité (2006)

SES OBJECTIFS

⇒ L'HAS fixe cinq objectifs à cet entretien :

- Présenter le dispositif de suivi de la grossesse
- Situer dans ce dispositif l'intervention des professionnels et présenter leurs articulations
- Anticiper les difficultés somatiques, psychologiques et sociales qui pourraient advenir
- Compléter ou donner des informations sur les facteurs de risques, les comportements à risques et des conseils d'hygiène de vie
- Présenter et favoriser l'accès de la femme et du couple aux séances de préparation à la naissance et à la parentalité

L'entretien prénatal ne se substitue pas aux consultations prénatales dont il est complémentaire.

C'est un temps d'échange et d'écoute personnalisé.

C'est un outil qui favorise et renforce l'appropriation de la grossesse par la femme ou le couple.

C'est aussi un outil au service des professionnels qui favorise la collaboration interprofessionnels et le travail en réseau.

L'EPP DANS LE RESEAU

⇒ Des formations pour les professionnels

- Organisation de séminaires de formation sur la réalisation d'un entretien prénatal
- Mise en place de réunions de supervisions de cas

⇒ Des outils mis à disposition des professionnels

- Une plaquette d'information destinée aux patientes ⁽¹⁾

- Un guide d'entretien destiné aux professionnels réalisation des entretiens ⁽¹⁾

- Une fiche de synthèse

Cet outil favorise la transmission d'informations entre les professionnels dans le respect de la confidentialité

Le réseau a conçu une fiche de synthèse en format 3 feuillets carbonés ⁽²⁾

Le 1^{er} feuillet est conservé par le praticien

Le 2nd feuillet est anonymisé et transmis à la coordination pour évaluation

Le 3^{ème} feuillet est transmis à la patiente

- Un annuaire actualisé des professionnels formés réalisant des entretiens sur le territoire des Yvelines

- Un annuaire ressources facilitant l'orientation des femmes enceintes en fonction des besoins exprimés lors de l'entretien

⁽¹⁾ Téléchargeable sur le site internet www.mypa.fr

⁽²⁾ Carnet de 50 exemplaires disponible sur simple demande : contact@mypa.fr